Arrêté du 23 Journada El Oula 1446 correspondant au 25 novembre 2024 portant délégation de signature au directeur de l'administration des moyens.

Le ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche,

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Journada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement :

Vu le décret exécutif n° 20-128 du 28 Ramadhan 1441 correspondant au 21 mai 2020 fixant les attributions du ministre de l'agriculture et du développement rural;

Vu le décret exécutif n° 23-405 du 29 Rabie Ethani 1445 correspondant au 13 novembre 2023 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret exécutif du 22 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 21 juillet 2022 portant nomination de M. Brahim Benbouza, directeur de l'administration des moyens à l'ex-ministère de la pêche et des productions halieutiques;

Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Brahim Benbouza, directeur de l'administration des moyens, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 Journada El Oula 1446 correspondant au 25 novembre 2024.

Youcef CHERFA.

MINISTERE DES TRANSPORTS

Arrêté du 14 Journada Ethania 1446 correspondant au 15 décembre 2024 modifiant et complétant l'arrêté du 2 Rajab 1444 correspondant au 24 janvier 2023 portant désignation des membres du comité national de facilitation du transport aérien.

Par arrêté du 14 Journada Ethania 1446 correspondant au 15 décembre 2024, l'arrêté du 2 Rajab 1444 correspondant au 24 janvier 2023 portant désignation des membres du comité national de facilitation du transport aérien, est modifié et complété comme suit :

« — M. Hassan Boulfelfel, représentant du ministre chargé de l'aviation civile, président ;

ministre des affaires étrangères, de la communauté nationale à l'étranger et des affaires africaines ;
(sans changement);
 M. Fayçal Dehimi, représentant du ministre de la justice, garde des sceaux;
 Mme. Nawel Zerrad, représentante de la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme;
(sans changement jusqu'à)
- M. Abderrahmane Araba, directeur général de l'établissement de gestion des services aéroportuaires d'Alger (EGSA) ;
(sans changement);
(sans changement);
 M. Mokhtar Said Mediouni, président directeur général de la société de gestion de services et infrastructures aéroportuaires d'Alger (SGSIA);
(sans changement);
— M. Adel Frik, représentant du transporteur aérien national,
« Air Algérie » ;
« Air Aigerie » ; — Mme. Rachida Ouali, représentante du transporteur aérien national, « Tassili Air Lines ».

M Mourad Dahmani, raprésentant du ministre d'Etat

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

Arrêté du 13 Joumada Ethania 1446 correspondant au 15 décembre 2024 portant approbation du plan d'aménagement touristique de la zone d'expansion et site touristique « Timgad », wilaya de Batna.

La ministre du tourisme et de l'artisanat,

Vu la loi n° 03-03 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003, modifiée et complétée, relative aux zones d'expansion et sites touristiques ;

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Journada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement :

Vu le décret exécutif n° 07-86 du 21 Safar 1428 correspondant au 11 mars 2007, modifié, fixant les modalités d'établissement du plan d'aménagement touristique des zones d'expansion et sites touristiques ;

Vu le décret exécutif n° 10-131 du 14 Journada El Oula 1431 correspondant au 29 avril 2010 portant délimitation, déclaration et classement de zones d'expansion et sites touristiques ;